

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(Tarn-et-Garonne)

ARRETE PORTANT MISE EN PLACE D'UN PANNEAU « STOP »

RUE DE L'INDEPENDANCE

N°2017_ARR_0220

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice – Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 411-8 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

CONSIDERANT qu'en raison d'un manque de visibilité à l'intersection entre la rue de l'Indépendance et l'Avenue de Courbieu, et par mesure de sécurité publique, il convient de réglementer la circulation sur la voie concernée,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter de la publication du présent arrêté, un panneau STOP de type AB4, sera mis en place rue de l'Indépendance à son intersection avec l'avenue de Courbieu.

ARTICLE 2 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers, par une signalisation de type AB4 et peinture au sol, mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police
- Les Services Techniques Municipaux.
- Le Service de la Surveillance de la Voie Publique

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR

LE MAIRE compte tenu de

la publication le 04/04/2017



Castelsarrasin, le 07 avril 2017.

LE MAIRE,

J-Ph. BESIERS